

André CHASSAIGNE  
Président du Groupe de la Gauche  
Démocrate et Républicaine  
Député du Puy-de-Dôme  
3, route des Trois Ponts  
63300 THIERS

Le 29 janvier 2021

Monsieur Jean CASTEX  
Premier Ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 PARIS

Objet : renouvellement agrément Anticor

Nos références : AC/LC2115

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai été alerté par le référent local du Puy-de-Dôme de l'association Anticor sur la fin prochaine de leur agrément leur permettant de se porter partie civile.

L'arrêté du 15 février 2018 portant agrément de l'association ANTICOR en vue de l'exercice des droits de la partie civile porte sur une durée de trois ans et arrive donc très prochainement à son terme.

Créée en 2002 et représentant 5 000 adhérents, cette association a l'ambition louable de lutter contre la corruption et se veut garant du respect des valeurs démocratiques et républicaines.

Le non renouvellement de son agrément lui interdirait de se porter partie civile et pourrait être perçu très défavorablement dans l'opinion publique. En effet, les Français souhaitent voir stopper toute sorte de corruption, notamment chez leurs élus.

L'association Anticor peut être considérée comme un organisme de contrôle garant d'une certaine éthique. Elle a donc besoin, en cas de suspicion, de pouvoir saisir la justice sans préjuger d'un quelconque jugement.

Au regard de ces arguments, je vous sollicite afin que cette association puisse bénéficier du renouvellement de son agrément.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



André CHASSAIGNE